

## Suivi du volet « Habitat »

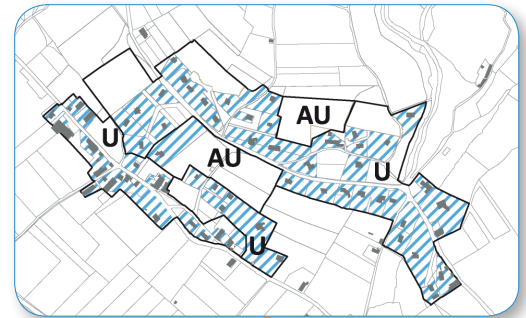
Après une période d'élaboration, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant Pays Savoyard est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 3 septembre 2015.

Les objectifs du SCOT permettent de *réduire la consommation foncière de 50%* par rapport au 10 dernière années. Afin d'observer leur impact sur le territoire et pour pouvoir évaluer la mise en compatibilité des documents locaux avec ces objectifs, un *système de cartographie* a été mis en place.

### L'état initial de la consommation foncière :

La première étape a été de constituer une base de données reprenant tous les *espaces bâtis dédiés à l'habitat* sur chaque commune de l'Avant Pays Savoyard.

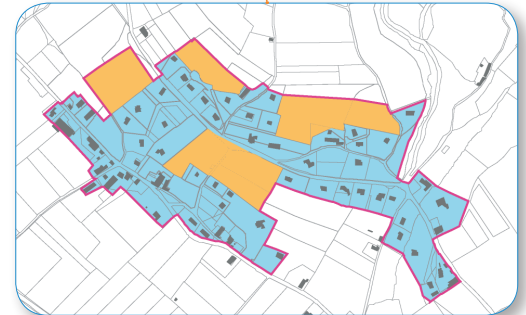
Ceci a été possible grâce à la combinaison de plusieurs base de données, de *vérifications* de terrain et auprès des élus.



### Le potentiel foncier urbanisable pour l'habitat :

En reprenant les documents d'urbanisme, le potentiel foncier dédié à l'habitat a été déterminé.

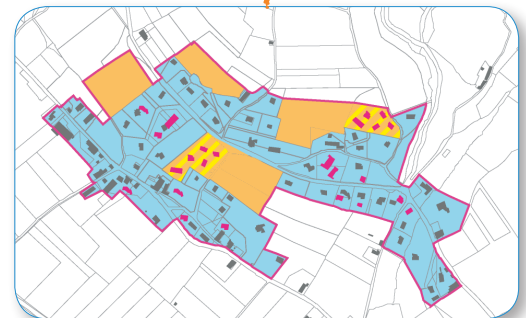
Au sein de celui-ci et grâce au travail précédent, une cartographie précise des espaces de *réinvestissement urbain* et des *surfaces d'extension* a vu le jour.



### Mise en compatibilité et suivi :

Cela permet d'avoir une *première idée de la compatibilité* des documents locaux avec le SCOT, mais attention : il ne s'agit que d'un critère parmi tant d'autres...

Cet «état 0» à l'approbation du SCOT permet également, par la localisation des permis de construire, d'obtenir *un suivi régulier* des indicateurs concernant les surfaces en extension, le nombre de logements créés, les réhabilitations...



En savoir +

Rapport de présentation, Volume 2  
Suivi de la mise en oeuvre du SCOT

